



Cabinet de la Bourgmestre

ARRETE DE LA BOURGMESTRE

Travaux de raclage et pose de tarmac rue Evieux et rue Léon Souguenet nécessitant des fermetures de voiries.

LA BOURGMESTRE,

Vu la nouvelle loi communale, notamment en ses articles 135 et 130 bis ;

Vu la Loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Royal portant règlement général sur la police de la circulation routière, notamment en son article 78 ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique ;

Attendu que l'entreprise LEGROS siège rue des Carrières n°19B à 4160 ANTHISNES, représentée par Monsieur Guillaume CORNET DELMELLE, doit effectuer des travaux empiétant sur la voie publique, à 4130 ESNEUX, rue Evieux et rue Léon Souguenet ; les travaux étant prévus entre le 16.11.2017 et le 22.11.2017 sous réserve des conditions météo ;

Attendu que le bon déroulement des travaux nécessite des mesures de circulation particulières ;

Attendu que le moindre retard pourrait occasionner des dangers et des dommages pour les habitants ;

ARRETE :

Article 1 : L'entrepreneur susmentionné est autorisé à placer la signalisation nécessaire à l'accomplissement desdits travaux. La signalisation devra être conforme au prescrit de l'Arrêté Ministériel du 7 mai 1999 sur la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique.

Article 2 : En fonction de l'évolution des travaux et en cas de nécessité, le stationnement, voire l'arrêt et le stationnement des véhicules, pourront être interdits sur la zone des travaux, éventuellement à l'exception des véhicules de chantier à condition de faire dès lors usage d'un panneau additionnel.

Article 3 : Pour la pose du tarmac de la rue Evieux (prévue le 21.11.2017), la circulation sera interdite rue Evieux entre les Ets NEUBAT et le passage à niveau n°19. La circulation de déviation se fera par la rue des Trois Couronnes avec placement de feux lumineux.

Pour le raclage et la pose de tarmac de la rue Léon Souguenet (prévu le 17.11.2017 et le 22.11.2017), la circulation sera interdite à tous véhicules sur le chantier entre le carrefour avec la rue Simonis et le premier épingle à cheveux. Les riverains seront avertis par courrier de la fermeture. Une signalisation sera présente à l'entrée de la rue Léon Souguenet les jours précédents la fermeture.

Article 4 : Une copie du présent sera transmise pour information aux intéressés, à la police et au parquet compétent.



La Bourgmestre

Laura IKER

Distribution : Dossier 1 – Proc du Roi 1 – Police 1 – Atelier 1 – Mobilité 1 – Intéressés 1 – FCU

Cabinet de la Bourgmestre : Administration Communale, 1, place Jean d'Ardenne – 4130 ESNEUX

Privé : Rue de la Fontaine, 3 – 4130 ESNEUX – Tél. 04/380.56.00

Secrétariat de la Bourgmestre : Tél. 04/380.93.22 – Fax 04/380.22.93

e. mail : info@esneux.be - Internet www.esneux.be